



B.P. 21 - 68360 SOULTZ

**Nombre de  
Conseillers Municipaux  
- 29 -**

**PROCES-VERBAL  
des délibérations du Conseil Municipal  
Ordinaire de la Ville de SOULTZ  
Séance du 5 juin 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures trente minutes.**

Le CONSEIL MUNICIPAL de SOULTZ était assemblé en séance ordinaire après convocation et en nombre valable,

➤ **Sont présents :**

**Sont présents :**

M. Marcello **ROTOLO**, Maire,  
Mmes Sylviane **ROTOLO**, Annie **DITTRICH**, Maria **JONAK**, Céline **VISENTIN**, MM.  
Luc **MARCK**, Rémy **AUBERTIN**, Michel **TRASMUNDI**, Joël **HEYDEL**, adjointes et adjoints.

M. Daniel **HINDELANG**, Mme Sonia **WAQUÉ**, M. Marc **DELIGA**, Mme Marielle **STIEVENARD**, M. Francis **CORNET**, M. Christophe **CUENOT**, M. Bruno **NEVEUX**, M. Luis Filipe **QUINTAS**, Mme Cécile **METZGER**, M. Gaël **LE DORZE**, Mme Samantha **FILLINGER-FIERRO**, Mme Marie-Christine **FALCH**, Mme Charlotte **MAUCIERI**, M. Pierre **AUBRY**, conseillères et conseillers municipaux.

**Ont donné procuration :**

Mme Mireille **KOHLER** a donné procuration à M. Luc **MARCK**.  
Mme Maïté **SCHWOB** a donné procuration à Mme Céline **VISENTIN**  
Mme Bérengère **SIGRIST** a donné procuration à M. Joël **HEYDEL**.  
Mme Karine **PAGLIARULO** a donné procuration à Mme Charlotte **MAUCIERI**.  
M. Michel **HECKENDORN** a donné procuration à Mme Marie-Christine **FALCH**.

**Secrétaire de séance :**

M. Rémy **AUBERTIN**.

**Rédacteur du procès-verbal :**

Mme Caroline **RIEHL**, directrice générale des services.

**ORDRE DU JOUR**

POINT 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE.

POINT 2. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS  
CHARGÉS D'ÉLIRE LES SÉNATEURS.

**POINT 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE.**

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), **M. le Maire** signale qu'il y a lieu de désigner un secrétaire administratif du conseil municipal parmi les membres de l'assemblée délibérante.

Ce dernier sera assisté par Mme Caroline **RIEHL**, directrice générale des services.

**M. le Maire** propose ce rôle à M. Rémy **AUBERTIN** qui l'accepte.

Ce point est **ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ** (dont 5 voix par procuration).

**POINT 2. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS CHARGÉS D'ÉLIRE LES SÉNATEURS.**

**M. le Maire** présente le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 : ce dernier stipule que les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 27 septembre 2026 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements de la série n°2 figurant au tableau n°5 annexé au code électoral.

Le département du Haut-Rhin relève de cette série.

Enfin, le décret prévoit que dans les départements visés, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'arrêté préfectoral du 30 avril 2026 relatif au mode de scrutin ainsi qu'au nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à désigner en vue de l'élection des sénateurs dans le département du Haut-Rhin, a été adressé à l'ensemble des membres du conseil municipal.

S'agissant du nombre de délégués à désigner, au regard de la population de la ville et du nombre de conseillers municipaux (effectif légal), l'arrêté préfectoral indique un nombre de 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants à désigner.

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, l'élection des délégués (hors délégués de droit) et des suppléants sont élus simultanément sur une même liste au scrutin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Président du bureau de vote, **M. le Maire** propose de former le bureau de vote en demandant qui sont les deux conseillers les plus âgés et qui sont les deux conseillers les plus jeunes.

- M. Daniel **HINDELANG** et M. Luc **MARCK**, les deux conseillers les plus âgés des présents.
- Mme Emma **FEUERSTEIN** et Mme Samantha **FILLINGER-FIERRO**, les deux conseillères les plus jeunes des présents.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des présents la composition du bureau de vote.

**M. le Maire** donne ensuite lecture

- des articles du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs, transcrits sur le procès-verbal de l'élection de 15 délégués et de 5 suppléants,
- du décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- l'arrêté préfectoral du 30 avril 2026 relatif au mode de scrutin ainsi qu'au nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à désigner en vue de l'élection des sénateurs dans le département du Haut-Rhin.

A la suite de cette lecture, **M. le Maire** donne connaissance des candidats de la liste « Décidons notre ville » comportant 20 noms, à savoir :

LISTE « Décidons notre ville »

1. Sylviane ROTOLO
2. Luc MARCK
3. Annie DITTRICH
4. Rémy AUBERTIN
5. Maria JONAK
6. Michel TRASMUNDI
7. Céline VISENTIN
8. Joël HEYDEL
9. Sonia WAQUE
10. Daniel HINDELANG
11. Maïté SCHWOB
12. Francis CORNET
13. Bérengère SIGRIST
14. Bruno NEVEUX
15. Samantha FILLINGER-FIERRO
16. Gaël LE DORZE
17. Mireille KOHLER
18. Luis Filipe QUINTAS
19. Marielle STIEVENARD
20. Christophe CUENOT

**M. le Maire** demande s'il y avait d'autres listes à présenter.

Le groupe « Soultz j'y crois », soumet une liste :

1. Marie- Christine FALCH
2. Michel HECKENDORN
3. Charlotte MAUCIERI
4. Pierre AUBRY

**M. le Maire**, Président, invite ensuite les conseillers à procéder, sans débats, au scrutin secret à l'élection de 15 délégués et de 5 suppléants.

Chaque conseiller a déposé l'enveloppe et son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 29

La liste « Décidons notre ville » a obtenu : 24 voix

La liste « Soultz j'y crois » a obtenu : 5 voix

**1) Elections des délégués titulaires**

Le nombre total de suffrages exprimés a été divisé par le nombre de délégués à élire (15). Le quotient obtenu est ressorti à  $29/15 = 1.93$ .

Attribution des mandats au quotient :

Liste « Décidons notre ville » :  $24/1.93 =$  soit 12 mandats

Liste « » :  $5/1.9 =$  soit 2 mandats

Il reste 1 mandat à répartir. Il est attribué à la plus forte moyenne :

Plus forte moyenne = nombre de suffrages de chaque liste / nombre de sièges obtenus + 1

Liste « Décidons notre ville » :  $24/ (12+1) = 1,84$

Liste « Soultz j'y crois » :  $5 / (2+1) = 1,66$

La plus forte moyenne relève de la liste « Décidons notre ville », le mandat restant lui est attribué.

L'ensemble des 15 mandats sont attribués.

## 2) Elections des suppléants

Le nombre total des suffrages exprimés a été ensuite divisé par le nombre de délégués suppléants à élire (5). Le quotient obtenu est ressorti à  $29/5 = 5.8$ .

Attribution des mandats au quotient :

Liste « Décidons notre ville » :  $24/5.8 =$  soit 4 mandats

Liste « » :  $5/5.8 =$  soit 0 mandat

Il reste 1 mandat à répartir. Il est attribué à la plus forte moyenne :

Plus forte moyenne = nombre de suffrages de chaque liste / nombre de sièges obtenus + 1

Liste « Décidons notre ville » :  $24/ (4+1) = 4,8$

Liste « Soultz j'y crois » :  $5 / (0+1) = 5$

La plus forte moyenne relève de la liste « Soultz j'y crois », le mandat restant lui est attribué.

L'ensemble des 5 mandats sont attribués.

Ont obtenu :

Liste « Décidons notre ville » : 13 mandats de délégués et 4 mandats de délégués suppléants.

Liste « Soultz j'y crois » : 2 mandats de délégués et 1 mandat de délégué suppléant.

Cette opération a permis d'attribuer – 15 sièges de délégués, à savoir :

1. Sylviane ROTOLO, déléguée
2. Luc MARCK, délégué
3. Annie DITTRICH, déléguée
4. Rémy AUBERTIN, délégué
5. Maria JONAK, déléguée
6. Michel TRASMUNDI, délégué
7. Céline VISENTIN, déléguée
8. Joël HEYDEL, délégué
9. Sonia WAQUE, déléguée
10. Daniel HINDELANG, délégué
11. Maïté SCHWOB ; déléguée
12. Francis CORNET, délégué

13. Bérengère SIGRIST, déléguée
14. Marie- Christine FALCH, déléguée
15. Michel HECKENDORN, délégué

5 sièges de délégués suppléants, à savoir :

1. Bruno NEVEUX, suppléant
2. Samantha FILLINGER-FIERRO, suppléante
3. Gaël LE DORZE, suppléant
4. Mireille KOHLER, suppléante
5. Mme Charlotte MAUCIERI, suppléante

Le Président DECLARE donc les 15 délégués et les 5 délégués suppléants élus en leur demandant s'ils acceptaient le mandat. L'ensemble des élus ayant accepté, **M. le Maire** invite les membres du Bureau à signer le procès-verbal.

**Fin de la séance à 20h00.**